

Réf: Dossier 082750

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « POUSSINS DE JOUMITA »

Siège Abidjan, Bingerville, bingerville LOTISSEMENT
DE DJANGON-AKANDJE MODIFIE NON LOIN DE L'EMPT, Lot
939-940, Ilot 105

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 16/02/2022 reçus par Me ADOU TANO KOFFI SEBASTIEN, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 21/02/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « POUSSINS DE JOUMITA »

Objet : L'enseignement préscolaire ; - L'enseignement primaire ; - L'enseignement secondaire, général ; - L'éducation et la formation en général ;

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Bingerville, bingerville
LOTISSEMENT DE DJANGON-AKANDJE MODIFIE NON LOIN
DE L'EMPT, Lot 939-940, Ilot 105

Dirigeant(s) Mlle TANOÛ MANOUAN VIVIANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-00881 du 08/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°07689/GTCA/RC/2022 du 08/10/2024

